

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





**CRÉÉE EN 1948,
AST67 EST CONSTITUÉE
SOUS LA FORME D'UNE ASSOCIATION
À BUT NON LUCRATIF.**

Elle est mandatée par les entreprises adhérentes pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention et Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titulaire d'un agrément délivré pour 5 ans par la DREETS, AST67 suit près de 250 000 salariés et couvre l'ensemble des secteurs d'activités des entreprises du Bas-Rhin.

L'adhésion des entreprises à AST67 couvre une offre de services complète : actions en milieu de travail par les équipes pluridisciplinaires, suivi de santé par les professionnels de santé, conseils à l'employeur et aux salariés, actions de maintien en emploi, traçabilité et veille sanitaire.



SOMMAIRE



6	Édito
8	Nos missions en santé au travail
10	Nos adhérents
12	Nos équipes
16	Conseils, informations et sensibilisations pour agir en prévention
17	Nos actions en milieu de travail
18	Des actions de santé publique en lien avec le travail
20	La réalité virtuelle, un outil de prévention immersif
22	Une présence digitale qui s'ancre
23	Des livres blancs, une parole d'experts
24	Entrer dans une démarche de prévention par le document unique
25	GEST - Grand Est Santé Travail
26	Des moments clefs, pour parler prévention
28	Suivi individuel des salariés
38	Les outils pour les entreprises
44	Agir... en solidarité
46	Projets 2023
50	Partenariats

ÉDITO



Jean-Claude Schurch
Président d'AST67



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

Cette année 2022 a été une année de transition vers l'application de la loi santé travail de 2021 et de ses décrets parus au fil de l'eau. Nos équipes se sont mobilisées pour analyser les prestations déjà proposées à nos entreprises adhérentes et mesurer l'écart pour atteindre une offre socle de services comme attendue par la réglementation. Nous constatons avec fierté que l'écart est minime : AST67 a été précurseur dans bien des domaines y compris dans le maintien en emploi, anticipé depuis de nombreuses années grâce à l'action d'une cellule interne.

L'offre de services des SPSTI se décline selon 3 niveaux :

- une offre socle : connue et accessible par toutes les entreprises adhérentes
- une offre complémentaire : destinée à un public d'indépendants, de dirigeants
- une offre spécifique.

AST67 a fait le choix de concentrer son énergie et ses moyens sur son offre socle construite autour des trois piliers commun à tous les SPSTI de France :

- la prévention de la désinsertion professionnelle
- la prévention primaire aux risques professionnels
- le suivi individuel des travailleurs.

En somme, rien de bien nouveau, si ce n'est l'introduction de nouvelles visites médicales pour prévenir le plus en amont possible le risque de désinsertion professionnelle.

Ce qui finit par placer les SPSTI dans une nouvelle injonction paradoxale : alors que le législateur avait permis l'espacement des visites médicales pour donner un peu d'air aux professionnels de santé et leur permettre d'agir davantage en prévention en entreprise, ils sont désormais étouffés par ces nouveaux suivis qui viennent alourdir leur activité. Alors même qu'il leur est demandé d'agir en prévention primaire, évidemment. Comment être sur tous les fronts ? Médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels travaillent en cohérence pour conseiller les entreprises, les salariés et leurs instances représentatives, mais nul n'est tenu à l'impossible...

Notre projet de service 2024-2029 sera lancé en 2023 avec l'ambition de renouveler notre agrément délivré par la DREETS Grand Est. Couplé à l'élaboration d'une nouvelle vision stratégique pour mieux anticiper l'avenir et répondre aux attentes de nos adhérents dans des conditions acceptables et acceptées par nos équipes, il permettra de nous questionner sur nos pratiques et d'envisager des solutions innovantes.

Bonne lecture !



Armand Reboh
Directeur d'AST67

A handwritten signature in blue ink that reads "Armand Reboh". The signature is written in a cursive style and is underlined with a blue horizontal line.



NOS MISSIONS EN SANTÉ AU TRAVAIL





DÉPLOYER LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE

- Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- À tout moment, un souci de santé ou un accident peut survenir, dont la conséquence peut-être une inaptitude totale ou partielle au poste de travail.
- À AST67, une cellule dédiée au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle oeuvre en partenariat avec les acteurs du maintien en emploi pour agir le plus en amont possible.



SUIVRE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

- Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours par un professionnel de santé, expert en prévention. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.



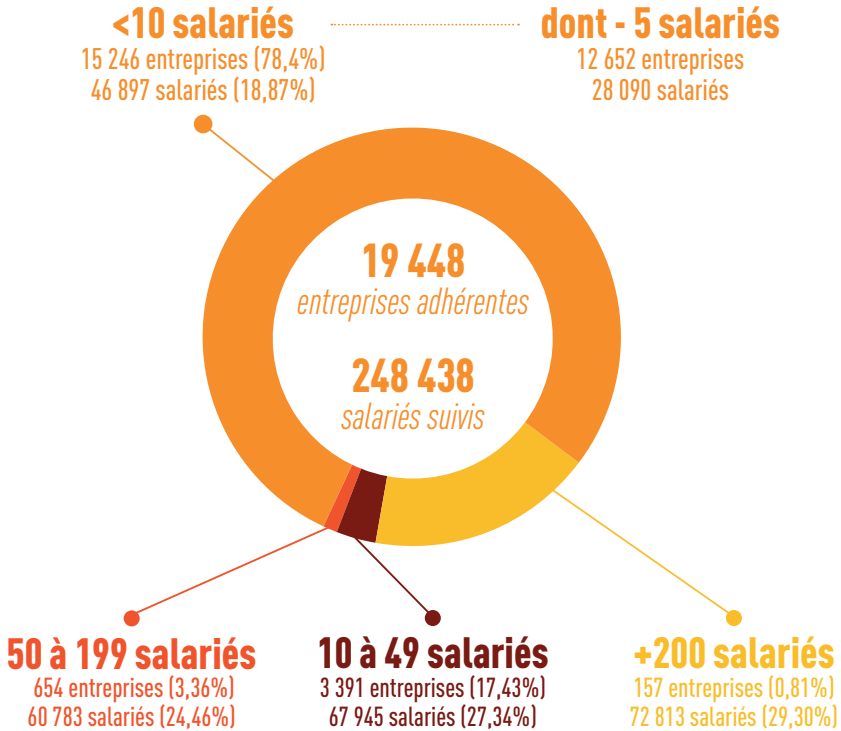
RÉALISER UNE VEILLE SANITAIRE

- Nous contribuons à la traçabilité des expositions professionnelles et réalisons une veille sanitaire pour mieux appréhender les enjeux de demain.

NOS ADHÉRENTS



CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS



<p>Services marchands</p> <p>8 189 entreprises 90 581 salariés</p>	<p>Commerce</p> <p>4 372 entreprises 44 181 salariés</p>	<p>Industrie</p> <p>2 074 entreprises 51 799 salariés</p>
<p>BTP</p> <p>2 768 entreprises 21 626 salariés</p>	<p>Services non marchands</p> <p>1 981 entreprises 39 596 salariés</p>	<p>Autres secteurs</p> <p>64 entreprises 655 salariés</p>



NOS ÉQUIPES



DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Parce que le sujet du travail est complexe, les professionnels de santé au travail sont organisés en **équipes pluridisciplinaires**, animées par le médecin du travail. Cette équipe mène des actions en entreprise et délivre des conseils de prévention à toute occasion, pour préserver la santé des salariés.

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à **une baisse constante du nombre de médecins du travail sur le territoire**. En 5 ans, 20 Équivalents Temps Plein (ETP) médecins ont été perdus ; tandis que 14 ETP infirmiers ont été recrutés. Aujourd'hui, ce sont 215 collaborateurs qui oeuvrent au quotidien au sein d'AST67.

61 médecins du travail

(52.6 ETP) : -8 ETP par rapport à 2021

6 internes

ont été accueillis durant l'année

21 IPRP

intervenant en prévention des risques professionnels : (20 ETP)
-1 ETP par rapport à 2021



23 infirmiers

(22.6 ETP) : +2.3 ETP par rapport à 2021

79 assistantes médicales

dont 3 assistantes en santé au travail
(71.4 ETP) : -1.8 ETP par rapport à 2021

31 fonctions supports

(29.7 ETP) : +4.5 par rapport à 2021

AST67 peut compter sur des ressources aux compétences pointues
sur des thématiques au cœur de notre champ d'expertise

Ergonomie	Risques psycho-sociaux	Risque chimique	Météorologie
Données collectives	Addictions	Maintien en emploi	Nutrition

INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL, UN RÔLE CLEF DANS LE SUIVI DES SALARIÉS



En visite dans votre centre AST67 habituel, vous pourriez bien être face à un infirmier en santé au travail. Et alors... ?

À AST67, les infirmiers en santé au travail sont membres de l'équipe pluridisciplinaire depuis 2011. Professionnels de santé spécialisés en prévention, ils oeuvrent aux côtés du médecin du travail pour assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés.

On vous en dit plus avec ... Laurent Martzloff, responsable des infirmiers et infirmier lui-même.

Laurent, que fait l'infirmier dans un service de prévention et de santé au travail ?

De la prévention, évidemment ! Comme tous les acteurs du service !

L'infirmier travaille en collaboration étroite avec le médecin du travail qui a pour rôle l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire, au même titre qu'avec les différents acteurs du service de prévention et les assistantes.

C'est un travail qui nécessite de nombreux échanges transverses, une écoute bienveillante vis-à-vis des salariés et de se maintenir à jour des recommandations en termes de messages de prévention, pour être toujours au plus juste du terrain et de sa réalité.

L'infirmier mène **des entretiens en toute confidentialité**. Le salarié peut se confier en étant rassuré sur le fait que ses dires ne seront pas divulgués à son employeur.

Sa connaissance du terrain est indispensable, dans ce cadre là il est possible pour lui de **réaliser des fiches d'entreprise, des études de poste, des campagnes de sensibilisation ou la participation au CSE et CSSCT**.

Il a un **rôle de conseil** auprès des employeurs, des travailleurs, et leurs représentants sur les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire le risque professionnel.

Comment se déroule un entretien infirmier ?

L'entretien infirmier permet de recueillir des informations relatives à l'état de santé physique et psychique du salarié, en rapport avec ses conditions de travail.

L'infirmier assurera la **traçabilité** de cet échange. Il informe et sensibilise le salarié aux conséquences de certaines conditions de travail sur sa santé et aux actions de prévention à mettre en œuvre. Le médecin sera alerté si des problématiques importantes sont constatées.

Le salarié est informé de la possibilité qu'il a, à tout moment, de bénéficier d'une visite avec le médecin du travail.

À la fin de l'entretien, une **attestation de suivi** infirmier est remise au salarié et à l'employeur.

S'il l'estime nécessaire, le salarié peut être orienté vers le médecin du travail, il est également possible d'adapter la périodicité des visites.

Des réunions d'équipe sont nécessaires pour faire circuler l'information entre les membres de l'équipe et s'assurer de partager la connaissance du milieu des entreprises dont nous partageons le suivi. Mais également de décider ensemble des éventuelles actions à mener, avec toujours pour objectif l'élimination ou la réduction du risque professionnel.



Dans quelles circonstances peut-on rencontrer un infirmier ?

- Lors de certaines visites tout au long de sa carrière professionnelle.
- En entreprise : pour l'animation d'ateliers de sensibilisation par exemple et également en CSE sur délégation du médecin.
- Au moment de l'évaluation des risques par le biais de la réalisation de la fiche d'entreprise ou lors d'une étude de poste.

Un infirmier peut-il émettre un avis d'inaptitude ?

Non, la notion d'aptitude, d'inaptitude ou d'aménagement de poste de travail relève uniquement du médecin du travail. Ce qui n'empêche pas les différents membres de l'équipe pluri d'avoir été acteur, à hauteur de leurs compétences, dans le cheminement aboutissant à une telle décision.

Combien d'infirmiers à AST67 ?

Depuis l'effectif de 2017 qui était de 5 infirmiers en santé au travail, AST67 a considérablement augmenté son nombre d'infirmiers. Aujourd'hui, nous comptons une **équipe de 25 personnes**. J'ai le plaisir de piloter cette équipe motivée et convaincue pour assurer la cohérence des actions, faire monter en compétence les uns et les autres, intégrer et accompagner les arrivants...

CONSEILS, INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS POUR AGIR EN PRÉVENTION



NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Allier la connaissance de l'état de santé des salariés à la connaissance des entreprises et des conditions de travail ; voilà ce qui fait la valeur ajoutée des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Cette double connaissance permet d'adapter les conseils de prévention pour :

- éviter ou diminuer les risques professionnels
- améliorer les conditions de travail
- contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.

En 2022, près de 5 000 entreprises ont bénéficié d'une action de prévention en entreprise : études de poste, sensibilisations, fiches d'entreprise, accompagnement au document unique d'évaluation des risques, métrologie, participations au CSE... représentant plus de **12 000 actions**.

1/3 du temps de nos professionnels de santé est consacré aux actions en entreprise.

Focus sur la fiche d'entreprise



45%

des entreprises disposent d'une fiche d'entreprise.



76%

des salariés sont couverts par une fiche d'entreprise

Notre attention doit continuer de porter sur les toutes petites entreprises pour les accompagner dans leur démarche de prévention.

Tous ces chiffres sont certainement sous-évalués ; nombre d'actions sont réalisées par nos professionnels sans être saisies dans notre logiciel métier, échappant ainsi à tout suivi statistique.

En 2023, nous travaillerons à simplifier la saisie dans le logiciel pour encourager nos collaborateurs à rendre visibles leurs actions.

DES ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE TRAVAIL

Santé publique et santé au travail sont liées par un dénominateur commun : la santé de l'individu. Un groupe de travail interne à AST67 s'est emparé du sujet pour proposer 3 actions de prévention et de sensibilisation en lien avec le travail.

- **La journée du sommeil**, en mars, a été l'occasion, d'animer des ateliers et de sensibiliser les salariés sur le sujet au moment de leur consultation.

40% des salariés se plaignent d'un mauvais sommeil avec pour conséquence un manque de vigilance pouvant être à l'origine d'accidents du travail.

Alors, comprendre et évaluer son besoin de sommeil et partager les recommandations pour un meilleur sommeil ont été les leitmotiv de nos équipes.

- AST67 a participé à la diffusion d'information sur le **cancer de la peau**, en mai, dans nos centres médicaux.

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. Mais détecté à un stade peu développé, il peut la plupart du temps être guéri. D'où l'importance de la prévention et de l'information, notamment des salariés exposés au soleil... mais pas que.

- En octobre, nos professionnels ont participé à l'action nationale **Octobre rose** destinée au dépistage et à la sensibilisation du cancer du sein. Un moment privilégié pour échanger sur ce cancer à l'origine de 59 000 nouveaux cas diagnostiqués par an. Les talents de couturières ont été également déployés pour la confection de 50 coussins en forme de coeur, qui permettent de soulager les douleurs après une opération. Ces coussins ont été donnés à la Ligue contre le cancer de Strasbourg.

Quelles sont les actions de santé publique prévues en 2023 ?

- La sensibilisation sur le sommeil avec l'animation d'ateliers, des informations en centres médicaux et des actions spécifiques en entreprise.
- La participation à Octobre rose.
- Le mois sans tabac.
- La nutrition pour venir compléter les informations de notre livre blanc sur l'alimentation santé travail.



Nos professionnels peuvent orienter vers des médecins spécialistes en fonction des échanges durant la consultation ou à la réception des résultats d'examen complémentaires.

La synergie entre médecine du travail et médecine de ville prend alors tout son sens.



Coussins confectionnés par nos équipes

➤ LE DIAGNOSTIC PRÉCOCE, MEILLEURE CHANCE DE GUÉRISON

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave, lorsqu'il est détecté tôt à un stade peu développé, il peut le plupart du temps être guéri.

En revanche, en cas de diagnostic tardif, les traitements existants sont beaucoup moins efficaces. Or quelques mois peuvent suffire pour qu'un mélanome devienne très agressif et s'étende à d'autres parties du corps (métastases).

Agir rapidement est donc vital, c'est pourquoi il est important de surveiller sa peau.

➤ QUEL EST VOTRE RISQUE ?

Tout le monde est susceptible de développer un mélanome et on peut être touché à tout âge, même jeune. Cependant, nous ne sommes pas tous égaux face aux risques.

➤ SURVEILLEZ PARTICULIÈREMENT VOTRE PEAU SI :

- vous avez la peau d'orangé, les cheveux blancs ou roux et vous bronzes difficilement ;
- vous avez de nombreuses taches de rousseur ;
- vous avez de nombreux grains de beauté (> 40) ;
- vous avez des grains de beauté larges (> de 5 mm) et irréguliers ;
- vous avez ou des membres de votre famille ont déjà eu un mélanome ;
- vous avez reçu des coups de soleil sévères pendant l'enfance ou l'adolescence ;
- vous avez vécu longtemps dans un pays de forte exposition solaire ;
- votre mode de vie (profession ou activité de loisir) expose à de fortes expositions solaires intenses.

FACE AUX RISQUES, NOUS NE SOMMES PAS TOUTS ÉGAUX



➤ LES SIGNES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

Comment faire la différence entre un grain de beauté (bénin) et un mélanome (malin) ? Voici les trois éléments à retenir :

• **Repérez le grain de beauté différent des autres**
Tous les grains de beauté d'une même personne se ressemblent. Celui qui n'est pas comme les autres doit donc attirer votre attention : principe du « vien prêt comme ça ».

• **Soyez vigilant à tout changement**
Une nouvelle tache brune qui apparaît sur votre peau (ou le plus fréquemment un grain de beauté qui change d'aspect rapidement dans sa forme, sa taille, sa couleur ou son épaisseur) doit vous alerter.

• **Aidez-vous de la règle « ABCDE »**
Pour reconnaître les signes suspects, entraînez votre œil avec des photographies et gardez à l'esprit les critères de la règle « ABCDE ».

BÉNIN	MALIN

E comme Évolution
Changement rapide de taille, de forme, de couleur ou d'apparence.

La présence d'un ou de plusieurs de ces signes ne signifie pas forcément que vous avez un mélanome, mais justifie de demander un avis médical sans attendre.

Document réalisé en partenariat avec l'Institut National du Cancer et l'Institut National de Veille Médicale (INVS).

➤ QUI CONSULTER ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

Si vous repérez une tache suspecte sur votre peau ou si vous présentez certains facteurs de risque, consultez votre médecin traitant. Il vous orientera si besoin vers un dermatologue.

C'est le dermatologue qui est repart pour réaliser l'examen clinique de la peau, confirmer ou non une suspicion de mélanome et retirer une lésion suspecte si nécessaire.

La fréquence de la surveillance doit être évaluée avec votre dermatologue. Pour les personnes « à risques », il est généralement recommandé :

- d'effectuer un **autoexamen de la peau par trimestre** ;
- de se faire examiner par un dermatologue **une fois par an**.

➤ L'AUTOEXAMEN DE LA PEAU

Si vous êtes sujet à risques, votre dermatologue vous formera à la pratique de l'autoexamen.

Il s'agit d'observer attentivement sa peau nue de la tête aux pieds, de face et de dos, sans oublier les zones peu visibles ou peut se cacher un mélanome (oreilles, angles, plis des pieds, espaces entre les doigts, organes génitaux...).

➤ LE DÉPISTAGE, UN EXAMEN SIMPLE ET INDOLORE

Les dermatologues le pratiquent tout les jours dans leur cabinet. C'est un examen visuel complet de la peau destiné à repérer les taches ou grains de beauté pouvant faire suspecter un grain.

Le dermatologue peut s'aider d'un appareil d'optique grossissant, le dermatoscope. Chez les patients ayant de nombreux grains de beauté, il peut aussi prendre des photographies.

Si l'on identifie une tache suspecte, il propose alors soit de la surveiller, soit de la retirer sous anesthésie locale et de la faire analyser pour confirmer ou non le diagnostic.

Plaquette d'information "Contre le mélanome" Institut national contre le cancer

LA RÉALITÉ VIRTUELLE, UN OUTIL DE PRÉVENTION IMMERSIF

La prévention des risques dans la **grande distribution** est un enjeu majeur, dans un secteur plus accidentogène que la moyenne.

Aborder la prévention en utilisant la réalité virtuelle, telle a été l'ambition portée par la Carsat Alsace-Moselle, plusieurs services de prévention et de santé au travail du Grand Est et la DREETS qui ont participé au financement de ce projet innovant.

Une application a été créée pour permettre aux professionnels des grandes surfaces de détecter, comprendre et éviter les accidents du travail. L'immersion permet une prise de conscience rapide et un échange pour imaginer des pistes d'action en prévention.

19 scénarii ont été pensés pour mettre en situation les managers et les employés.

Les formations de prévention des risques professionnels avec ces casques de réalité virtuelle ont permis de **sensibiliser en 6 mois près de 500 employés, des managers de rayons, directeurs de magasins, décideurs régionaux et nationaux ainsi que les délégués syndicaux.**

Ce projet a fait l'objet d'une large communication, tant auprès des professionnels de la prévention que du grand public grâce notamment à un reportage de France 3 région Grand Est.



TÉMOIGNAGE DE PIERRE KUCHLY RESPONSABLE DU SERVICE PRÉVENTION D'AST67



Quelle est l'implication d'AST67 dans ce projet ?

Depuis plusieurs années, AST67 participe à l'élaboration des scénarii d'immersion, en collaboration avec Holo 3 qui assure le développement technique de l'application.

sur leurs problématiques et de définir ensemble des axes de progrès et des actions de prévention des risques concrètes.

POUR EN
SAVOIR PLUS



Plus de 40 enseignes ont été visitées par les équipes pluridisciplinaires au cours de l'année 2022. L'objectif de la démarche étant la prévention des risques, cette première étape consiste en un audit initial pour évaluer la maturité du site face à des mesures socles communes à l'ensemble du secteur de la grande distribution.

Cette étape est indispensable car elle nous permet de **recenser les bonnes pratiques et les points d'amélioration** des différents supermarchés pour créer une formation sur-mesure.

Pour encore aller plus loin dans la personnalisation et l'appropriation du sujet par les enseignes, nous avons démarré par **sensibiliser les directions régionales** avant de redescendre au niveau des directeurs de magasins.

L'idée n'est pas d'apporter une « contrainte » supplémentaire mais bien d'ancrer le sujet dans les roadmaps des enseignes au plus haut niveau.

Nous avons commencé par sensibiliser les Auchan. La première journée de formation a eu lieu en décembre 2022 et les suivantes au premier semestre 2023. Nous poursuivons le déploiement avec les Intermarché et Colruyt.

Ces journées de formation destinées aux encadrants permettent d'ouvrir le dialogue entre les différents directeurs de magasin et managers



UNE PRÉSENCE DIGITALE QUI S'ANCRE



SITE INTERNET www.ast67.org

- 315 000 pages vues
- 45 nouveaux articles publiés
- 6 nouvelles plaquettes en accès libre



LETTRES D'INFORMATION

- 44 lettres envoyées auprès des chefs d'entreprises
- 540 000 mails contactés
- Taux d'ouverture : +40%



WEBINAIRES

- Sujets abordés : impacts de la loi du 2 août 2021, télétravail et organisations hybrides, document unique, activités physiques en entreprise...
- +2 700 inscrits



RÉSEAUX SOCIAUX

- LinkedIn : 2 725 abonnés (+900 en 1 an) / 118 posts
- Facebook : 473 abonnés / 17 posts
- Twitter : 344 abonnés / 8 tweets
- Youtube : 21 nouvelles vidéos



DE L'INFORMATION CLAIRE ET LISIBLE POUR LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS

- Accédez gratuitement et librement à tous nos documents de prévention, tous les documents utiles à l'entreprise...



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ ! INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

DES LIVRES BLANCS, UNE PAROLE D'EXPERTS

En 2019, nous décidions de rédiger notre premier livre blanc.

Pourquoi ? Pour donner la parole à nos experts sur un sujet au coeur de nos pratiques et diffuser encore plus largement nos conseils en prévention. Le sujet nous semblait alors évident : le burn out, les risques psycho-sociaux, tel l'enjeu de sa prévention est important !

Aujourd'hui téléchargé +9000 fois, il semble que nous ayons vu juste !



D'autres livres blancs sont-ils prévus en 2023 ?

Pourquoi s'arrêter sur une si belle lancée ? Nous avons de nombreux messages à faire passer aux chefs d'entreprise, dirigeants, RRH et préventeurs !

Deux livres blancs sont en cours d'écriture :

- le premier mettra l'accent sur l'importance de la communication pour réussir en prévention. Co-écrit avec le service de prévention et de santé au travail de Nantes - le SSTRN - il sera publié au premier semestre
- le second s'intéressera à la prévention de la désinsertion professionnelle et sera publié d'ici l'automne.



ENTRER DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION PAR LE DOCUMENT UNIQUE

Aujourd'hui, 1 entreprise sur 2 dispose d'un document unique d'évaluation des risques ! Verre à moitié plein ou verre à moitié vide ?

Document obligatoire depuis de nombreuses années, et surtout document socle d'une démarche de prévention, le document unique mérite d'être mieux utilisé par les entreprises.

En accompagnement individuel ou en atelier inter-entreprises, nos préventeurs ont à coeur de transmettre leurs connaissances pour rendre autonomes les acteurs de l'entreprise dans leur évaluation des risques.

Nous proposons aux entreprises l'utilisation d'un outil simple : **Mon diagnostic de prévention**. Cet outil permet à l'entreprise de réaliser son évaluation des risques et aboutit aujourd'hui jusqu'à la création de son document unique. Pratique, non ?



Pour en savoir plus :



GEST : GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

UNE COOPÉRATION RÉGIONALE NÉCESSAIRE



Une coopération régionale nécessaire pour mutualiser des moyens en prévention et pour s'assurer de la cohérence de la politique de prévention.

Association régionale des services de prévention et de santé au travail du Grand Est, GEST a pour mission de favoriser les échanges entre les acteurs de la santé au travail, d'organiser des actions de communication et de promotion et de mutualiser les moyens à disposition.

AST67 est membre fondateur de GEST depuis 2019 ; et est à l'initiative de nombreuses actions au profit des entreprises et des salariés du Grand Est.

Jean-Claude Schurch, Président d'AST67, préside également l'association GEST ; il a à coeur d'assurer la visibilité des services de santé au travail dans les institutions où ils peuvent apporter leur valeur ajoutée.

Actions menés en 2022

- Participation au Congrès national de médecine et de santé au travail : animation d'un stand avec jeux et échanges pédagogiques ; animation de conférences et présentation de posters des services de prévention du Grand Est
- Animation de webinaires pour aborder des nouveautés réglementaires, faire le point sur un risque professionnel...
- Semaine de la prévention TMS-RPS en octobre



DES MOMENTS CLEFS, POUR PARLER PRÉVENTION



UN FORUM INNOVANT...

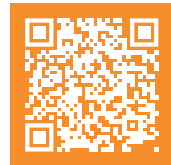
AST67 et l'ACST, les 2 services de prévention et de santé au travail interentreprises du Bas-Rhin, ont co-organisé un forum en octobre 2022.

Objectif : parler prévention avec les entreprises, les salariés, les institutionnels et rappeler que nos experts sont des acteurs majeurs en prévention.

“La prévention de la tête aux pieds : Quand travail rime avec santé”. Telle est la 1^{ère} édition de ce forum que nous espérons renouveler en 2024 !

Au programme de cette journée :

- Des conférences d'experts : démarche de prévention, addictions, risques psycho-sociaux, nouvelles formes d'organisation de travail, harcèlement, exosquelettes, maintien en emploi...
- Des stands de partenaires : Carsat, Cap emploi, La ligue contre le cancer, ADMDP...
- Une approche pédagogique de la prévention par le jeu : escape game sur la prévention des troubles musculo-squelettiques, jeu de plateau CulturPrév, dingbats, animation sur le risque chimique... Nous ne manquons pas d'imagination pour aborder la prévention !



Pour en savoir plus :

...ET UN CINÉ DÉBAT

Dans la continuité du forum, nous avons animé un ciné-débat qui a permis d'échanger sur les risques psycho-sociaux avec nos psychologues du travail, suite à la projection du film Corporate.

DES WEBINAIRES À FORTE AUDIENCE

Loi du 2 août 2021 sur la santé au travail : quels changements pour les entreprises ? +1000 participants

Animé par une avocate, ce webinaire a permis de faire le point sur :

- le document unique d'évaluation des risques professionnels
- le programme annuel de prévention des risques
- la QVCT
- la nouvelle définition du harcèlement sexuel
- le passeport prévention
- l'évolution des visites de pré-reprise et de reprise
- deux nouvelles visites médicales : suivi post-exposition et mi-carrière
- le rendez-vous de liaison

Activités physiques en entreprise, c'est possible ! +200 participants

L'occasion de revenir sur les grandes généralités et d'aborder quelques pistes d'actions :

- la différence entre sport et activité physique
- les bienfaits pour la santé et la sécurité des salariés
- des exemples d'actions proposées par les Services de Prévention et Santé au Travail et retours d'expériences d'entreprises ayant engagé la démarche
- les dispositifs d'activités physiques adaptées existants dans le Grand Est pour les entreprises et leurs salariés.

Télétravail et organisations hybrides : la flexibilité est-elle un allié santé pour les travailleurs ? +250 participants

Avec la crise sanitaire, la pratique du télétravail s'est largement étendue et banalisée.

Mais que savons-nous du télétravail et de ses effets ? Quelles sont les conséquences de cette flexibilité organisationnelle sur l'individu et le collectif de travail ? Nos psychologues du travail ont planché sur le sujet.

Pour voir ou revoir nos webinaires →





SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS



LES EXAMENS MÉDICAUX ET VISITES D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Les salariés bénéficient d'un suivi médical par un professionnel de santé (médecin du travail ou infirmière en santé au travail) selon leurs expositions professionnelles, leur état de santé et la nature de la catégorie déclarée par l'employeur.

La périodicité est définie à minima suivant les critères réglementaires et adaptée par le médecin du travail. Les documents issus des visites peuvent être des avis d'aptitude ou des attestations de suivi, selon la typologie des visites.

98,8% DES VISITES
aboutissent à un avis de compatibilité
entre l'état de santé du salarié
et son poste de travail.

1437 SALARIÉS,
ont été concernés par une inaptitude.



12% des rendez-vous n'ont pas été suivis d'une consultation
(absence du salarié, absence du médecin...)

TYPES DE VISITES MÉDICALES



Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés bénéficient de visites médicales ou d'entretiens infirmiers pour suivre leur santé.

Pour coller au plus près de la réalité de chaque salarié, la périodicité de ce suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'exposition aux risques professionnels au poste de travail, ainsi que de l'état de santé et de l'âge du salarié.



Le suivi individuel revêt 2 formes : simple (SI) ou renforcé (SIR) pour tenir compte de situations spécifiques comme la grossesse, l'invalidité ou de risques particuliers comme l'exposition au plomb ou aux rayonnements ionisants. La périodicité du suivi est alors appréciée par le médecin du travail.

VISITE D'EMBAUCHE

Lors de l'embauche d'un salarié, un professionnel de santé s'assure que le poste qu'il prend ne va pas porter atteinte à sa santé et qu'il n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres. Il est informé des risques auxquels l'expose son poste de travail et sensibilisé aux moyens de prévention à mettre en œuvre.

Le suivi médical nécessaire, variable selon les risques au poste de travail et la santé du salarié, est alors mis en place.

SUIVI PÉRIODIQUE

Tout au long de sa carrière et selon une fréquence qui diffère en fonction des risques auxquels l'expose son poste de travail ou sa santé individuelle, le salarié est suivi par un professionnel de santé pour faire le point sur l'évolution de son état de santé.

Ces rendez-vous doivent être demandés, pour chaque salarié, par l'employeur depuis son espace adhérents.

VISITE À LA DEMANDE

En cas de situation difficile et à tout moment, le salarié ou son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail.

S'il en fait la demande, l'employeur doit la motiver auprès du médecin et informer le salarié de son objet. Le salarié peut, lui, demander une visite pour lui en dehors des heures de travail, sans nécessité d'en informer son employeur.

RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Nouveauté 2022 | Un arrêt de travail qui s'annonce long mérite d'être anticipé dès son annonce. Pour préparer au mieux le retour du salarié dans son collectif de travail (ou son éventuel reclassement), un rendez-vous de liaison peut-être mis en place par l'employeur.

Son principe : informer des mesures d'accompagnement mobilisables et préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié, et toujours avec son accord.

VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour anticiper au mieux les conditions qui faciliteront un retour au poste ou un éventuel reclassement du salarié, pour favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle, pour préconiser le plus tôt possible les aménagements de poste, un reclassement ou des formations... la visite de pré-reprise est un complément très utile à la visite de reprise. Cette visite est possible dès que l'arrêt est supérieur à 30 jours.

Cette visite peut être à l'initiative du travailleur, de l'employeur, du médecin du travail ou du médecin traitant.

VISITE DE REPRISE

Après un arrêt de travail sous conditions, une visite de reprise est programmée par l'employeur pour faire le point sur la situation du salarié et sa capacité à reprendre son poste de travail sans risque pour sa santé. Des préconisations d'adaptation du poste ou de reclassement si nécessaire peuvent être formulées.

Employeurs, prenez vos rendez-vous depuis l'espace adhérents :



TYPES DE VISITES MÉDICALES

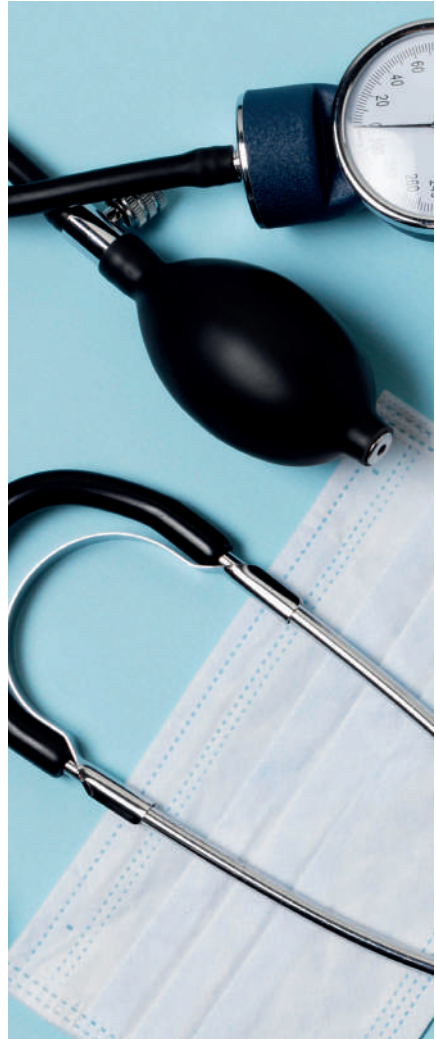
VISITE DE MI-CARRIÈRE

Nouveauté 2022 | Arrivé à mi-carrière, autour de 45 ans, le salarié peut bénéficier à la demande de l'employeur ou à sa demande d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de santé au travail pour faire le point sur son état de santé et son poste de travail. Ce rendez-vous, important, permet de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé. Cette visite doit être demandée par l'employeur depuis l'espace adhérents.

VISITE DE FIN D'EXPOSITION

Nouveauté 2022 | À la fin d'une période de travail caractérisée par des expositions à des risques particuliers, quand elles cessent (pour un changement de poste, le départ de l'entreprise ou un départ à la retraite) mais qu'elles peuvent avoir des conséquences futures sur sa santé, le salarié est orienté par l'employeur vers le médecin du travail. Ce dernier peut décider la mise en place d'un suivi médical adapté si besoin.

Pour en savoir plus



LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

La prévention de la désinsertion professionnelle constitue, avec la surveillance de l'exposition aux risques professionnels, le cœur de métier des services de prévention et de santé au travail.

A AST67, les équipes accompagnent les salariés en difficulté à partir d'un signalement ou d'un constat lors du suivi individuel. Et il est essentiel que ce signalement survienne très tôt dans l'arrêt maladie (dès le 2^e mois) afin que le parcours de l'accompagnement soit optimal. A ce titre, la visite de pré-reprise est primordiale.

Dans les cas les plus complexes, la cellule de prévention de la désinsertion, interne à AST67, conseille les professionnels et les adhérents sur les nombreux dispositifs de prévention de la désinsertion existants.

QUE DISENT LES CHIFFRES ?

Indicateur/Année	2010	2015	2019	2022
Visite à la demande du salarié	4658	3861	4052	3757
Visite à la demande du médecin du travail	4809	3006	8248	6905
Visites de préreprise	2 285	3 676	5 976	5 975
Aménagements de poste (Salariés différents)	11 237	9 537	12 008	11 494
Inaptitudes (Salariés différents)	1 471	1 572	1 513	1 412
Ratio inaptitudes Population suivie	0,64%	0,67%	0,61%	0,57%

Quelques constats :

- Entre 2010 et 2022 : les visites de pré-reprise ont progressé de +160% !
- Les préconisations d'aménagement de poste sont stables.
- Le nombre d'inaptitude reste globalement stable. Mais le ratio inaptitude/ population suivie baisse de manière significative : -11%.

Ce constat est positif et est le résultat du travail conséquent de notre cellule PDP qui a formé les équipes au sujet du maintien en emploi, des outils et dispositifs existants. La communication sur l'importance de la visite de pré-reprise sera encore renforcée en 2023.

DÉPISTAGE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

En fonction de l'exposition aux risques professionnels, lorsque survient une pathologie reconnue dans les tableaux de maladies

professionnelles, le médecin du travail a l'obligation d'établir des certificats médicaux, à la demande de la victime.

N° du tableau	Nb de maladies	Nb de salariés exposés	Ratio déclarés/exposés	
57	109	11628	0,94%	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
57A	65	2519	2,58%	Épaule
57B	38	4658	0,82%	Coude
57C	29	21962	0,13%	Poignet main doigt
57D	2	186	1,08%	Genou
57E	1	38	2,63%	Cheville pied
98	19	42908	0,04%	Liées à la manutention manuelle de charges
79	3	0	0,00%	Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif
97	2	4317	0,00%	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier (conduite d'engins tracteurs...)
69	1	9304	0,00%	Arthrose ou ostéonécrose de la main, du poignet par les vibrations transmises au systèmes mains bras
Sous total	273	97,5%		
40	3	4717	0,06%	Bacille tuberculeux
66	2			Rhinites et asthmes professionnels
65	1			Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
47	1	1850	0,05%	Affections liées à l'exposition aux poussières de bois
Total global	280			

Que disent les chiffres en 2022 ?

97,50% des déclarations le sont au titre des tableaux reconnaissant les troubles musculo-squelettiques.

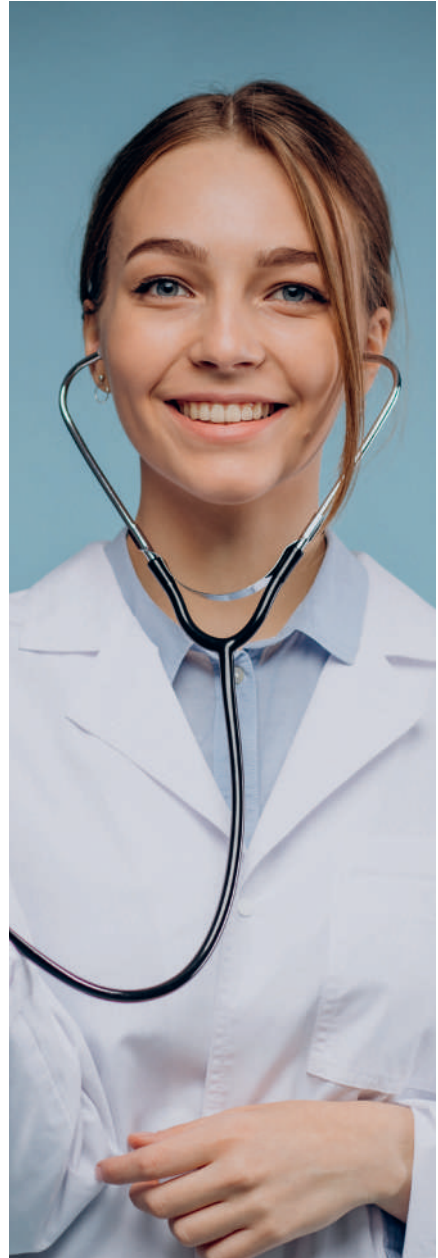
Quelques remarques :

- Le risque de maladie professionnelle déclarée est le plus important pour les **TMS de l'épaule, de la cheville et du pied, du coude**. Or, les affections périarticulaires de l'épaule entraînent des arrêts de travail particulièrement longs et une potentielle désinsertion professionnelle dans certains métiers.
- Les allergies professionnelles sont le plus souvent liées au contact avec certains produits chimiques. La désinsertion professionnelle peut être prévenue par la substitution du produit ; à défaut un reclassement et changement de poste est souvent nécessaire.
- L'incidence de la déclaration de contamination tuberculeuse est un indicateur à surveiller.
- L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une pathologie grave : le cancer de l'ethmoïde (l'arrière du nez).



97,5%

des déclarations sont au titre
des tableaux reconnaissant
des troubles musculosquelettiques
(TMS).



EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé du salarié, les examens complémentaires ont plusieurs objectifs :

- surveiller l'état de santé au poste de travail
- dépister des maladies à caractère professionnel
- dépister des maladies professionnelles reconnues
- surveiller l'impact de différents risques sur la santé

En 2022, les examens complémentaires ont été réalisés par nos équipes :

Surveillance de la fonction visuelle	76 888
Surveillance de la fonction auditive	52 403
Surveillance de la fonction respiratoire	1 009
Surveillance de la fonction rénale	1 395
Surveillance de la fonction hépatique	1 768
Surveillance de la fonction cardiaque	131
Surveillance biologique standard	2 794
Dépistage de l' addiction	33
Suivi de l'exposition à des agents biologiques	1 914
Exposition aux virus des hépatites :	1 737
Exposition à d'autres risques biologiques :	177
Suivi de l'exposition aux poussières de bois	22
Suivi bio toxicologique de l'exposition aux produits chimiques	363
Suivi au titre des TMS (scanner / IRM / radio)	18
Suivi de l'exposition aux horaires de travail décalés nuit équipes	2 843
Au total	141 700

Quelques remarques :

- 91% des examens complémentaires sont réalisés au sein des centres médicaux d'AST67 : cela concerne la surveillance de la fonction visuelle et auditive et de la fonction respiratoire (en dehors de l'imagerie).
- Le reste des examens complémentaires est réalisé dans des structures externes à AST67.
- L'ensemble de ces examens complémentaires est à la charge financière d'AST67. Leur coût s'établit à 49 600€ en 2022 après deux années COVID où ce chiffre a été divisé par deux.

SUIVI DES INTÉRIMAIRES

La nature même de l'activité professionnelle des salariés intérimaires (contrat court, changement fréquent d'entreprise, changement de poste...) fait que le suivi de leur état de santé est soumis à de nombreuses dispositions particulières, notamment quant aux modalités de réalisation de ces visites.

Tout d'abord, afin d'éviter aux salariés intérimaires de multiplier les visites, les visites d'information et de prévention (VIP) et les examens médicaux d'aptitude réalisés au bénéfice du travailleur intérimaire peuvent être effectués en une seule fois pour 3 emplois différents.

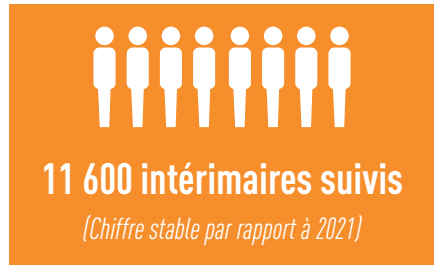
De plus, la réglementation prévoit des cas de dispenses de nouvelles visites d'embauche.

Ainsi, au démarrage d'une nouvelle mission, il ne sera pas nécessaire de faire passer de VIP ou d'examen médical d'aptitude si les conditions ci-dessous sont remplies :

- le professionnel de santé a **pris connaissance d'une attestation de suivi ou d'une fiche d'aptitude délivrée pour le même emploi dans les 2 années précédant l'embauche**

- le salarié intérimaire va occuper un **emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents**
- **aucun avis d'aptitude ou aucune mesure d'aménagement de poste** n'a été prononcé au cours des 2 années précédentes.

Ces trois conditions sont cumulatives. Dès lors qu'une de ces conditions n'est pas remplie (par exemple, si l'emploi occupé n'est pas identique à celui précédemment occupé), une nouvelle visite doit alors être pratiquée par un professionnel de santé.





LES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



VOTRE ESPACE ADHÉRENTS MON DIAGNOSTIC DE PRÉVENTION

L'espace adhérents est l'outil incontournable de toute entreprise adhérente à AST67.

Après authentification sécurisée, l'entreprise :

- déclare tous ses salariés et les risques professionnels auxquels ils sont exposés
- réalise son enquête nominative
- prend ses rendez-vous en ligne
- accède aux fiches d'aptitude et attestations de suivi
- retrouve ses factures et avoirs
- met à jour ses informations administratives et peut gérer des profils d'accès



Depuis 2022 : l'entreprise peut auto-évaluer ses risques grâce à l'outil en ligne **Mon diagnostic de prévention**. Cet outil identifie les principaux risques, permet de visualiser les priorités et de disposer de son document unique d'évaluation des risques.

Accessible à tous les secteurs d'activité, cet outil intuitif accompagne l'entreprise tout au long de sa démarche de prévention, quelque soit le niveau d'expertise de la personne qui le renseigne ! Facile, non ?

Et vous, où en êtes-vous de votre évaluation des risques ? Contactez-nous !

Le DPO, garant de la protection des données personnelles.

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, AST67 dispose des compétences d'un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le DPO est un gage de confiance, spécialisé dans la protection des données personnelles. Il est chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles.

Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Pour le contacter :

- AST67 – À l'attention du DPO
3 rue de Sarrelouis 67000 Strasbourg
- rgpd@ast67.org

ABORDER LA PRÉVENTION PAR L'APPROCHE LUDIQUE CULTUR'PRÉV & CULTUR'EPI

Conçus par nos équipes d'experts en prévention, Cultur'Prév et Cultur'EPI sont deux jeux plateaux qui permettent de partager les bonnes pratiques d'intervention concernant la prévention et la sécurité au travail.

De manière ludique et collaborative, les acteurs de la prévention sont invités à s'impliquer à s'engager en prévention.

Accessible par tous (responsable d'entreprise, collectivité, association, service de santé au travail ou consultant...), **ces outils de prévention sont déployables dans de nombreux contextes** : animation de 1/4 d'heure sécurité, journée sécurité, accueil des nouveaux embauchés, formation...



*Vous organisez une journée
santé/sécurité ?
Vous souhaitez sensibiliser
vos collaborateurs ?*

Contactez-nous : nos équipes vous accompagnent pour aborder la prévention de façon ludique !



NOS ESCAPE GAMES PRÉVENTION

Un escape game de prévention c'est quoi ?

Il s'agit d'un serious game dont le principe consiste à sortir d'une pièce dans laquelle vous êtes enfermés... Afin d'y arriver, les participants doivent résoudre des énigmes en lien avec la prévention, qui sont cachés dans la pièce. La recherche de la solution mobilise ainsi tous les membres de l'équipe qui pourront s'organiser selon leurs compétences et leurs connaissances.

Nous avons conçu 2 escape games de toutes pièces qui répondent à nos exigences.

Un escape game TMS | RPS

Scénario : Vous serez plongé dans le bureau de Paul, chargé des services généraux. Vous incarnerez le rôle d'un préventeur qui a pour mission de trouver des solutions concrètes pour limiter les risques de TMS et RPS dans l'espace de travail de Paul.

A l'issue de l'escape game : nous vous proposons d'échanger avec nos préventeurs afin de prendre

conscience des situations à risques et de réfléchir à des solutions concrètes pour réagir en condition réelle.

Escape game – Pour bien démarrer votre démarche de prévention

Scénario : Pierre, intérimaire, a failli se couper le doigt sur une machine. Jacques, son collègue a appuyé in extremis sur le bouton d'arrêt d'urgence pour éviter un accident bien plus grave... Il avait déjà signalé ces situations. « C'est toujours pareil avec les nouveaux ! ». Vous incarnerez les préventeurs chargés de comprendre les causes de ce dysfonctionnement et définir ce qu'il est possible de mettre en oeuvre pour y pallier... avant un nouvel incident, le temps file !

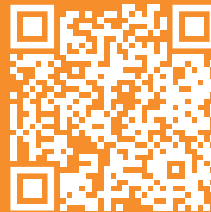
A l'issue de l'escape game : nous vous proposons d'échanger et poser des questions à nos préventeurs afin de comprendre les enjeux et les éléments clés d'une démarche de prévention réussie.



Séance d'escape game, le temps passe vite...

Déroulé d'une session :
30 minutes d'escape game
+ 30 minutes d'échanges

Pour en savoir plus,
contactez nous !



DES INFOS EN SANTÉ TRAVAIL AVEC LE SITE INTERNET : www.ast67.org

VOTRE COTISATION, C'EST AUSSI :



Tous nos **ateliers** sont ouverts aux entreprises adhérentes.



Des documents utiles contenu d'une trousse de secours, affichage obligatoire, protocoles de sécurité/d'urgence/de prévention...



L'**agenda** de tous nos événements dédiés aux entreprises.



Notre offre de services complète et détaillée.



Votre **espace adhérents**, votre outil quotidien.



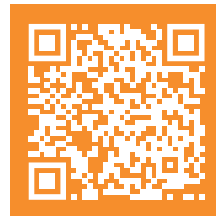
Les livres blancs : mal de dos, stress, risque chimique, alimentation santé...

EN NOUS SUIVANT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



← **Linkedin**

Facebook →







AGIR... EN SOLIDARITÉ



UN VOYAGE AU SÉNÉGAL

C'est avec l'association Unis Vers le Sport qu'une équipe d'AST67 est (re)partie au Sénégal vivre une expérience humaine mémorable, riche d'une première expérience vécue en 2019.

Donner un coup de peinture et un coup de neuf à l'école de Makhana, partager des moments de jeux et de rires avec les enfants et leurs familles, venir les bras chargés de matériel scolaire, découvrir une nouvelle culture, souder les liens entre les 8 collaborateurs... et tout ce qui est vécu et que les mots ne peuvent exprimer.

Bref, prêts à reconduire l'expérience en 2024 sur un autre continent !



UN SOUTIEN À L'UKRAINE

Face à l'urgence et aux conséquences humaines désastreuses du conflit en Ukraine, AST67 a lancé une collecte de produits d'hygiène, d'alimentation non périssable, de kits d'urgence médicale de première nécessité...

C'est ainsi que deux palettes de cartons ont été envoyées - grâce à la solidarité et à l'engagement de nos équipes - et avec l'aide logistique de la Protection Civile.



Dépôt des cartons sur le quai des dépôts de la Protection Civile

UN TOIT POUR LES ABEILLES

En France, plus de 30% des colonies d'abeilles disparaissent chaque année. Face à ce constat et depuis plusieurs années, AST67 soutient la sauvegarde des abeilles en parrainant des ruches.

Grâce au soutien d'entreprises, Thierry, apiculteur à Wintershouse, s'occupe désormais de 24 ruches permettant ainsi aux abeilles de se développer.



Vous voulez sauvegarder les abeilles, vous aussi ? →



PROJETS 2023



ZOOM SUR QUELQUES MOMENTS PHARES DE 2023

MON DIAGNOSTIC DE PRÉVENTION ET MON DOCUMENT UNIQUE

Chaque nouvel adhérent à AST67 se verra proposer de renseigner l'outil en ligne **Mon diagnostic de prévention** pour repérer les risques de son entreprise et commencer à agir en prévention le plus en amont possible. Nos équipes auront à cœur d'accompagner les entreprises dans l'appropriation de ce nouvel outil.

L'outil **Mon document unique** permet à l'entreprise de réaliser son document unique progressivement, de manière autonome... et sans stress.



A (re)découvrir par ici →

LE MAINTIEN EN EMPLOI

Un atelier dédié aux pistes de prévention pour assurer le maintien en emploi des salariés en deuxième partie de carrière est proposé aux entreprises. A l'heure où la carrière des travailleurs s'allonge, il est d'importance de se préoccuper de rester en bonne santé et de travailler dans de bonnes conditions.

La publication d'un livre blanc sur le maintien en emploi est prévue d'ici l'automne. Nos experts prendront la parole pour expliquer ce qui est mis en œuvre le plus en amont possible pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés et les dispositifs de maintien en emploi.



DES PETITS DÉJ' EN PROXIMITÉ


Présenter ce que AST67 propose aux entreprises, rappeler les missions et la relation de partenariat entre AST67 et les entreprises adhérentes... nous y œuvrerons tout au long de l'année en proposant des temps d'information et d'échanges en proximité des entreprises autour d'un bon café.

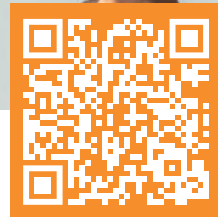
**Retrouvez les dates
sur notre agenda**



UN LIVRE BLANC SUR LE LIEN ENTRE COMMUNICATION ET PRÉVENTION

« Faire » de la prévention en entreprise, c'est une chose. « Parler » prévention en est une autre. Faire adhérer ses salariés à la politique de prévention est un vrai challenge. Ce livre blanc donnera les billes nécessaires pour faciliter la parole du chef d'une petite entreprise sur la prévention. Publication prévue d'ici l'été.

A suivre par ici 



UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL À SAVERNE

Après Scherwiller, Entzheim et Illkirch, AST67 continue sa transformation immobilière avec la création d'un centre médical adapté au fonctionnement en équipe pluridisciplinaire et à l'accueil des salariés dans des conditions optimales. Le bâtiment sera opérationnel en 2024.







PARTENARIATS



AGIR EN PARTENARIAT

Depuis de nombreuses années, AST67 travaille en partenariat avec de nombreuses structures aux profils variés, qu'elles soient institutionnelles, associatives, de branches professionnelles... depuis la prévention des risques professionnels jusqu'au maintien dans l'emploi.
Parmi elles :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



RENDEZ-VOUS SUR AST67.ORG

